

Grille de Cotation

Chapitre	Sous chapitre	Déclinaisons	Etape	Points	
1- L'occupation du logement actuel	Quel est votre logement actuel? Vous êtes:	Sans abri ou abri de fortune		16	
		A l'hotel		7	
		En résidence sociale, foyer, résidence jeune, étudiante		5	
		En structure d'hébergement (CHRS...)		5	
		Chez vos parents/enfants		3	
		Sous locataire / hébergé à titre temporaire		7	
		Chez un particulier		6	
		En caravane, dans un camping		7	
		Locataire du parc HLM		4	
		Locataire du parc privé		4	
	Logé à titre gratuit, logement de fonction		5		
	Propriétaire occupant		1		
	Quel est le niveau de sur-occupation / sous-occupation de votre logement actuel?	<= 0 pers. en +			0
		= 1 pers. en +			2
		= 2 pers. en +			4
		= 3 pers. en +			6
		= 4 pers. en +			8
		= 5 pers. en +			10
		= 6 pers. en +			15
		= 7 pers. en +			20
		= 8 pers. en +			25
		= 9 pers. en +			30
		>= 10 pers. en +			40
		<= 2			4
	moins de 3 personnes			6	
	moins de 4 personnes			15	
	moins de 5 personnes ou plus			20	
	Est-ce qu'une procédure liée à votre logement est actuellement en cours?	Expulsion	lettre recommandée ou un commandement d'huissier		2
			lettre d'assignation à comparaître devant le tribunal		4
			jugement prononcé		6
			commandement de quitter les lieux		10
			expulsion par la police		25
		Arrêté Insalubrité, arrêté péril sur Ivry; Plan Eradication de l'Habitat Insalubre d'Ivry; Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur Ivry; Programme d'Intérêt Général Lutte contre l'habitat indigne			25
Quel est niveau de dépense mensuel pour vous loger?	Relogement prioritaire dans le cadre des opérations d'aménagements (ZAC Gagarine, ZAC Ivry-Confluences)			60	
	Logement repris par le propriétaire			2	
	tx d'effort sup à 70%			15	
2. La situation du ménage	Quelle est votre situation familiale?	Familles monoparentales		15	
		Familles sans enfants		5	
		Familles avec enfants		10	
	Quel est le motif de votre demande? (3 motifs possible)	Divorce, séparation	En cours		10
			Jugement prononcé; notification		15
		Décohabitation			7
		Rapprochement			5
		Handicap	Sans justificatif MDPH		5
			Carte de priorité (taux inférieur à 80%)		10
			Carte d'invalidité (taux supérieur à 80%)		15
		Assistant maternel			5
		Raisons de santé			10
	Problèmes d'environnement ou de voisinage	Plainte		20	
	Violences familiales			20	
	Quel est votre lien à Ivry?	Travail à Ivry			10
Vit à Ivry				10	
Vit et travail à Ivry				15	
3- Particularités	Quelle est l'ancienneté de votre demande?	entre 0 et 2 ans		0	
		2 et 4 ans		3	
		4 et 6 ans		6	
		6 et 8 ans		12	
		8 et 10 ans		15	
	10 ans et plus		20		
	<i>Avis positif du Comité Cotation</i>	<i>Rapport présenté au Comité Cotation par un service municipal, un bailleur (OPH ou ESH); l'EDS; le commissariat, des associations proposant un accompagnement vers le logement</i>			15

Sur occupation **Sous occupation:** il s'agit de la différence entre le nombre de personne habitant le logement et le nombre de pièces (sans compter la salle de bain, la cuisine, le hall d'entrée).

Si ce chiffre est positif, il y a suroccupation.

Si ce chiffre est négatif il y a sous-occupation. Attention le calcul de la sous occupation ne concerne que les locataires du parc social

Comité Cotation: Au sein du Comité Cotation, un service ou un acteur (bailleurs, associations) présente une situation de demandeur anonymisée visant à accroître de 15 points sa cotation. L'attribution de ces points est faite par vote à la majorité des personnes présentes, à l'exception de l'acteur présentant le dossier. Leur objectif est de permettre l'analyse de dossiers de demandeurs de logement dans un cadre anonymisé et dont les situations méritent une appréciation qualitative que ne permet pas l'application stricte des règles de la cotation. Ainsi, il s'agit, dans un cadre collectif, de décider ou non de l'attribution des 15 points supplémentaires à l'issu d'un rapport présenté par un des acteurs

La présentation en Comité Cotation n'est pas à l'initiative du demandeur

Taux d'effort: Ce critère permet de définir le taux d'effort pour le demandeur en calculant le rapport entre le loyer actuel et les ressources mensuelles. Il se calcule de la façon suivante:

$(\text{Loyer actuel} - \text{APL}) / \text{ressources mensuelles} \times 100$.

Le pourcentage obtenu correspond au taux d'effort

Divorce / séparation: Pour que ces points soient pris en compte, ils doivent avoir été renseignés dans l'onglet Motif de la demande de la demande de logement social